



**Connaître tous ses droits**

**Dénicher le logement idéal**

**Bénéficier de toutes les aides**



Label  
Information  
Jeunesse



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



VOUS DÉMARREZ  
DANS LA  
VIE ACTIVE ?



LOCATION  
GARANT  
CAUTION

Ayez le réflexe  
Action Logement !



juin 2023 - Crédits photos : AdobeStock - ActionLogement Services  
d'Action Logement - 100 rue de la République - 75013 Paris - Immatriculée à  
l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et  
contrôlée par l'ACPR

0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi  
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

[actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

ActionLogement   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



twenty  
campus  
sergic

À LA RECHERCHE  
D'UN APPART' ?

[twenty-campus.com](https://www.twenty-campus.com)

Des résidences pensées par  
les étudiants, approuvées  
par les parents

# L'Information Jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur

**L'Information Jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur** s'appuie sur un réseau de proximité de plus de **72 structures** s'adressant aux jeunes en réponse à leurs demandes dans l'objectif de les accompagner vers l'autonomie.

Présent sur tout le territoire régional, le réseau accueille les jeunes dans des structures locales et territoriales, labellisées Information Jeunesse.

Il informe tous les jeunes gratuitement, avec ou sans rendez-vous, de manière anonyme.

Divers services sont proposés sur différentes thématiques : Orientation et métiers, Formations, Emploi et Jobs, Engagement et Volontariat, Initiatives et Projets de jeunes, Mobilité internationale, Accès au numérique, Vie associative et étudiante, Santé, Logement, Culture et Loisirs...

L'accompagnement se fait en accueil individualisé ou en groupe, des permanences spécialisées peuvent être assurées par des structures partenaires : Mission locale, recruteurs, permanences juridiques, sociales, associations étudiantes, ...

Des ateliers collectifs sont organisés pour les collèves, lycées, organismes de formation ou pour tout autre groupe constitué.

Sont aussi proposés des services d'offres de jobs tout au long de l'année, de logements de particulier à particulier, Internet gratuit en libre accès, des espaces thématiques d'accueil et d'exposition...

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur édite pour la 20<sup>ème</sup> année son guide « Trouver un logement » en partenariat avec le Cidj et le réseau Info Jeunes.

Découvrez grâce à ce guide, des informations et des conseils pour vous aider dans vos démarches, pour connaître les aides au logement auxquelles vous avez droit, les contacts et les listes de résidences ou foyers en région, les adresses utiles, ...

Les structures Information Jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur vous informent et vous accompagnent dans vos recherches de logement.



Découvrir notre  
plaquette régionale



@infojeunesud



CONNECT

CURSUS

LA MARQUE

RÉFÉRENCE

DE L'ÉDITION

PUBLICITAIRE

pour la jeunesse !

La marque référence  
de l'édition publicitaire



Rouen - Bourges - Draguignan

Tél. 02 32 96 31 31

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2026 - N°190-09



[pygma.fr/regie](http://pygma.fr/regie) 

CONNECT  
est une marque PYGMA

# Sommaire

## ➔ PRÉPARER SA RECHERCHE

Posez-vous les bonnes questions	6
Évaluez votre budget	7

## ➔ CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides de la Caf	9
Caution	10
Dépôt de garantie	11
Mobilité professionnelle	12
En cas de grandes difficultés	13

## ➔ TROUVER SON LOGEMENT

Louer dans le privé	15
Louer un logement social	16
Partager son logement (colocation...)	17
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	19
Hébergement de courte durée	22

## ➔ VISITER UN LOGEMENT

Premier contact efficace	25
Les documents que le bailleur est en droit de vous demander	26
Votre pense-bête visite	27
Suite à la visite	28

## ➔ CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail	29
État des lieux	30
Dépôt de garantie	31
Loyer et charges	31
Préavis et congés	32
S'informer / se défendre	32

## ➔ EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER

Check-list des formalités	34
---------------------------	----

## ➔ CARNET D'ADRESSES

35

# Préparer sa recherche

## POSEZ-VOUS LES BONNES QUESTIONS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche, faites le point sur vos besoins, vos attentes et sur la réalité de l'immobilier dans votre région.



### Quel est votre budget ?

- Pour évaluer votre budget, faites le point sur vos revenus et vos dépenses (voir p. 7).



### Que recherchez-vous ?

- Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse-t-elle ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?



### Autres critères

- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ?
- Proche des commerces ?
- Desservi par les transports en commun ?
- Besoin d'une place de parking ?

En vous aidant d'Internet ou de groupes étudiants Facebook, **renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre.**

Train, bus, tram, vélo... **informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements.** Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun ou le vélo pour se déplacer.

## CONSEILS

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement au fil de vos visites (voir p. 27).
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p. 26) ou faites votre demande de dossier social étudiant (DSE) pour les logements Crous (voir p. 20).
- Informez-vous sur les prix des loyers : [www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org).
- Étudiants : commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études.



Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer chaque mois à votre loyer et aux charges, faites vos comptes ! Cela vous évitera d'être dans le rouge. Il est préférable de mensuraliser certaines dépenses pour éviter bien des oublis et des surprises.

Types de ressources		Types de dépenses	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bourses (Crous ou autres)</li> <li>Salaire</li> <li>Allocation France Travail</li> <li>Indemnités service civique</li> <li>Prestations Caf (logement, prime d'activité, RSA)</li> <li>Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région, aides sociales diverses...)</li> <li>Autres ressources (aide de la famille...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> </ul>	<p><b>Charges du logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Loyer + charges locatives (voir p.31)</li> <li>Assurance habitation</li> <li>Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)</li> <li>Abonnements téléphone / Internet</li> <li>Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie...)</li> </ul> <p><b>Autres dépenses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts études / formation</li> <li>Transport (abonnement, carburant)</li> <li>Courses (alimentation, hygiène, vêtements...)</li> <li>Sorties, loisirs, vacances</li> <li>Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture, animaux...</li> <li>Frais de garde d'enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> </ul>
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€
<b>Ressources - dépenses = ce qu'il vous reste à la fin du mois !</b>			

Autres dépenses à prévoir au moment de l'emménagement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux</li> <li>Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)</li> <li>Dépenses liées au déménagement (location d'une camionnette, cartons...)</li> <li>Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager...)</li> <li>Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> <li>€</li> </ul>
<b>Total</b>	€



**CALCULATEUR  
DE BUDGET  
SIMPLIFIÉ**



*info* Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur  
*Jeunes*  
EXPLORER LES POSSIBLES



# Connaitre les aides

## LES AIDES DE LA CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) vous accordera une aide pour payer votre loyer.

### Quelles conditions ?

- Payer un loyer (quel que soit le type de logement).
- Avoir des ressources faibles.
- Le bail doit être établi au nom de la personne qui fait la demande d'aide.
- Ne pas être lié au propriétaire (ni parents, ni grands-parents).
- Le logement doit être décent et respecter les normes de confort et de santé.

### Quel montant ?

Estimation du montant en fonction de :

- vos ressources des 12 derniers mois ;
- votre situation familiale (seul, en couple, avec enfants...);
- des caractéristiques du logement (loyer, conformité aux normes...).

**Attention, le site de la Caf est le seul habilité** à estimer le montant de votre aide : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

### Étudiants

Si vous conservez votre logement pendant l'été, vous devez le signaler dans votre espace personnel sur le site de la Caf. En l'absence de confirmation, le versement de l'aide est interrompu automatiquement dès fin juin.

### Bon à savoir :

- L'aide est recalculée tous les 3 mois.
- Il est possible de verser l'aide directement au propriétaire.
- Vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents même si vous percevez une aide de la Caf.

### En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. Tous les noms des colocataires doivent alors figurer sur le bail ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Précisez bien la totalité des mètres carrés du logement.

### Faire ma demande

Sur le site de la Caf, la demande prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- votre carte Vitale ;
- votre bail ;
- votre relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les papiers attestant de vos ressources (salaire, chômage...).

### Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Déterminez avec eux l'option la plus avantageuse.

## Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

**Plus d'informations sur :** [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
[www.facebook.com/cafallocationsfamiliales](https://www.facebook.com/cafallocationsfamiliales) et au **3230** (prix d'un appel), du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

**0 969 32 52 52 :** numéro spécial pour les étudiants (du lundi au vendredi de 9h à 16h30).

## Aides à la mobilité du Crous

- 500 € pour les lycéens boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.

Demande en ligne sur :

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

- 1000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique. Attribution automatique.

## BON À SAVOIR

- Des aides pour les jeunes en alternance existent dans certaines régions.
- Les étudiants étrangers non-européens et non-boursiers n'auront plus accès à l'aide au logement au 1<sup>er</sup> juillet 2026.
- Pour compléter votre budget logement, vous pouvez également envisager de trouver un emploi étudiant [www.infojeunesudprovençalpescotedazur.fr/documentation](http://www.infojeunesudprovençalpescotedazur.fr/documentation)

## Le Pass Installation Étudiants

Aide au logement de la Ville de Carpentras

- 400 € pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, lycéens, apprentis, étudiants de l'enseignement supérieur, en formations professionnalisantes ou volontaires en Service Civique en Vaucluse.
- Le logement loué doit se situer au centre-ville de Carpentras

Informations et inscriptions auprès du Point Information Jeunesse de Carpentras. 04 90 60 84 00

<https://infojeunes.carpentras.fr/mes-aides/pass-installation-etudiants.html>

## CAUTION

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

## Garantie Visale

La **garantie Visale** c'est :

- gratuit ;
- une alternative à la caution parentale ou bancaire ;
- Action Logement se porte garant pour vous, **sur les 3 premières années du bail**
- pour des logements du parc privé, des résidences étudiantes privées sous contrat, des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...

## Pour qui ?

La garantie Visale s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 30 ans inclus ;
- aux salarié-es de plus de 30 ans mu-té-es ou nouvellement embauché-es ou gagnant jusqu'à 1 710 € nets/mois.
- aux salariés signataires d'un contrat de travail « saisonnier », en cours au moment de la demande ou actif dans les 3 mois (conditions spécifiques pour ces

salariés : plus d'infos sur [www.actionlogement.fr/la-garantie-visale](http://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale))

Les étudiant-es et alternant-es peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer, selon le secteur géographique, ne dépassant pas 1 000 € charges comprises dans le parc privé ou social. Pour les autres bénéficiaires, le montant du loyer, selon le secteur géographique, ne doit pas dépasser 1 940 € par mois.

En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action Logement verse l'argent à votre propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

- Connectez-vous sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr) pour tester votre éligibilité.
- Créez votre compte et demandez votre Visa.
- Votre bailleur créera également son compte et activera la garantie.
- Vous pourrez alors signer ton bail !

*Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.*

## Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, solution en 48h, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

[www.fastt.org](http://www.fastt.org)

## DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est une somme demandée par le ou la propriétaire à la signature du bail pour couvrir d'éventuels impayés ou dégradations du logement.

- Logement vide : 1 mois de loyer hors charges.
- Logement meublé : 2 mois de loyer hors charges.

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de l'**AVANCE LOCA-PASS®** d'Action Logement.

## AVANCE LOCA-PASS®

L'AVANCE LOCA-PASS® est un prêt sans frais ni intérêt qui permet de financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans le logement.

- **Combien ?** Jusqu'à 1 200 €.
- **Pour qui ?** Jeunes de moins de 30 ans (en alternance ou en recherche d'emploi), étudiant-es salarié-es (CDD, stage d'au moins 3 mois, bourse), salarié-es du secteur privé (sans condition d'âge).

- **Remboursement :** sans intérêts sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Simulation et demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement) sur :

<https://locapass.actionlogement.fr>

Pour les salarié-es du secteur agricole, il existe l'**AVANCE AGRI-LOCA-PASS**.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

*Prêt soumis à conditions et octroyé sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Il est disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur.*

*AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.*

## MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous êtes salarié du secteur agricole et vous avez trouvé un emploi loin de chez vous ? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

### AIDE MOBILI-JEUNE® pour les alternant-es

Cette aide Action Logement vous permet de financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

- **Pour qui ?** Moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé.
- **Conditions :** votre salaire ne dépasse pas 120 % du Smic et :
- vous louez un nouveau logement et il est distant du précédent d'au moins 70 km ou le temps de trajet entre les 2 adresses est supérieur à 40 min
- ou, vous louez deux logements et supportes une double charge de loyer
- **Montant :** Jusqu'à 100 € par mois, déduction faite de l'aide au logement. Montant maximal de 1 100 € réparti sur 11 mois, pendant une année de formation professionnelle
- **Demande :** 3 mois avant le début du contrat ou, au plus tard 5 mois

après. Le site : <https://mobilijeune.actionlogement.fr>.

*Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.*

AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

### Salariés du secteur agricole

Si vous êtes salarié du secteur agricole, cette aide vous est destinée :

- **Agri-Mobili-Jeunes :** jusqu'à 200 € par mois pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur agricole.

Pour plus d'informations :

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique Vous êtes salarié agricole

Si vous êtes saisonnier agricole, ne passez pas à côté de l'**aide aux saisonniers agricoles** pour réduire vos frais d'hébergement : jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €, soit 600 € de subvention maximale, sur une année civile.

### INFOS ET DÉMARCHES



*Aides soumises à conditions, disponibles dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.*

## LE PETIT DICO DE L'IMMO

### Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

### Bailleur

Propriétaire ou représentant du propriétaire.

### Caution ou garant

Personne qui s'engage à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

### Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

### T1, T2...

Nombre de pièces (hors cuisine, salle de bain et WC).

## Zoom



### Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (voir p. 31).

### État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

### Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

### Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

### Préavis

Avant de quitter le logement, vous devez prévenir le propriétaire dans un délai à respecter (voir p. 32).

# EN CAS DE GRANDES DIFFICULTÉS

## LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir : financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers...

## LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

**Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre Mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département.**

## CHÈQUES ÉNERGIE + EAU

- Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie. Vous n'avez aucune démarche à faire.  
<https://chequeenergie.gouv.fr>
- Certaines collectivités proposent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes. Renseignez-vous directement auprès de votre mairie.

## CONTRÔLER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Grâce à quelques astuces et gestes simples, vous pouvez faire des économies d'énergie dans votre logement.

- Ne laissez pas vos appareils en veille. Branchez-les sur des multiprises avec interrupteur pour les éteindre lorsque vous ne les utilisez pas : cela représente environ 10 % de gagné sur votre facture d'électricité!
- Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 5 minutes : un air sec se chauffe plus facilement qu'un air humide.
- Choisissez vos appareils électriques selon vos besoins et faites attention aux étiquettes énergétiques lors de l'achat.
- Les chauffages d'appoint consomment beaucoup d'énergie et sont peu efficaces.
- Rester longtemps sous la douche consomme de l'eau mais aussi de l'énergie pour la chauffer!
- Dégivrez régulièrement votre réfrigérateur et votre congélateur, et évitez de l'installer près d'une source de chaleur. Il sera moins énergivore!

Infos sur les offres d'électricité et de gaz et comparateur d'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr).

## FOCUS SUR NOS ACTIONS dans la région



### EPJ Istres : Prêt sans intérêt

Un dispositif permet aux jeunes d'Istres de bénéficier d'un prêt sans intérêt pouvant aller jusqu'à 915 €.

En contrepartie, ils s'engagent à réaliser une mission de bénévolat auprès d'une association partenaire.

**Contacts** : Charlotte BOY 04 42 56 25 19 c.boy@epj.fr

### Info Jeunes Toulon : Le rdv logement



Le Rendez-vous du Logement, organisé tous les ans en juillet par Info Jeunes Toulon, accompagne les étudiants dans leur recherche de logement à Toulon. L'événement propose des stands d'information sur les aides au logement étudiant, la visite d'appartements ainsi que des rencontres entre propriétaires et étudiants en recherche de logement.

**Contacts** : Reiza GUENIFI 04 83 16 65 24 rguenifi@mairie-toulon.fr

### Info Jeunes Carpentras : Pass Installation Étudiants

Le Pass Installation Étudiants est une aide de 400 € destinée aux jeunes de 16 à 25 ans du Vaucluse qui s'installent dans le centre-ville de Carpentras pour leurs études.

**Contacts** : 04 90 67 92 44 jeunesse@carpentras.fr

# Trouver son logement

## LOUER DANS LE PRIVÉ

Chambre, appartement, studio, meublé ou vide... quel que soit le type de logement que vous cherchez, les annonces se trouvent facilement sur Internet.

### • Entre particuliers

- Activez votre réseau personnel. Le bouche-à-oreille est un bon moyen de faire savoir que l'on recherche un logement et il s'avère souvent efficace.
- Faites le tour des annonces sur le Web et créez-vous des alertes.

### • En passant par une agence

Elles disposent d'annonces, organisent les visites, rédigent le bail, effectuent l'état des lieux... Vous payez des frais seulement au moment de la signature du bail (environ 1 mois de loyer hors charges).

**Plus d'infos :** [www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F375](http://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F375)

### • En s'adressant à un notaire

Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Trouver un notaire près de chez vous : [www.notaires.fr](http://www.notaires.fr).

### • En passant par Action Logement

Des offres de logements intermédiaires et privés à retrouver par ville sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique Trouver un logement / Les offres logement

## Où s'informer ?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.

[www.cidj.com/reseau-ij](http://www.cidj.com/reseau-ij)  
[www.infojeunesudprovençalpes.cotedazur.fr](http://www.infojeunesudprovençalpes.cotedazur.fr)

(+ voir le carnet d'adresses p. 35)

La **Boussole des jeunes** favorise la mise en relation entre professionnels (Caf, Action Logement...) et jeunes.

Service disponible en Provence-Alpes-Côte d'Azur uniquement dans les Alpes-Maritimes et Aix-en-Provence.

[www.boussole.jeunes.gouv.fr](http://www.boussole.jeunes.gouv.fr)

Les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

<https://paca.uncllaj.org>

Pour les adresses régionales des CLLAJ, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)

[www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

## Offres immobilières

### • Quelques sites :

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (réservé aux étudiants)

[www.seloger.com](http://www.seloger.com)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.pap.fr](http://www.pap.fr)

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

[www.immojeune.com](http://www.immojeune.com)

[www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)

[www.inli.fr](http://www.inli.fr) (réservé aux salariés)

[www.paruvenu.fr](http://www.paruvenu.fr)

<https://etuloge.fr>

[www.residadigne.com](http://www.residadigne.com) (Location appartements meublés à Digne-les-Bains)

### • Quelques applications :

Crous Mobile

Jinka (référence plus de 100 sites)

Bien'ici

Acheter-louer.fr

AVendreALouer - Immobilier

Roomster (dédié à la colocation)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville). Créez-vous des alertes !

Si vous avez du mal à trouver un logement, pensez à élargir votre périmètre de recherches aux villes périphériques. Les loyers sont souvent moins chers et l'accès y est facile avec les transports en commun.

### SOYEZ VIGILANT !

- ✓ Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- ✓ Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- ✓ Faites-vous préciser ce que comprennent les charges.
- ✓ N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- ✓ Méfiez-vous des « fausses » annonces, des loyers trop bas.
- ✓ Ne louez pas un logement de moins de 9m<sup>2</sup> ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- ✓ Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Pensez à ajouter un **filigrane** sur vos documents personnels afin de les protéger lorsque vous transmettez votre dossier de location à une agence ou à un particulier.

<https://filigrane.beta.gouv.fr>

## LOUER UN LOGEMENT SOCIAL

Les **logements sociaux et abordables** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national.

**À noter :** vous pouvez faire valoir votre Droit au logement opposable (Dalo) pour obtenir plus rapidement un logement (sous certaines conditions).

[www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18005](http://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18005)

La plateforme locative d'Action Logement **AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Vous devez demander votre numéro unique avant de vous créer un compte. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés.

<https://al-in.fr>

**Bon à savoir :** des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des locataires aux revenus limités (garantie Visale possible).

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

**En région :**

[www.agis06.fr](http://www.agis06.fr) (Alpes-Maritimes)

<https://cap-habitat.com> (Vaucluse)

[www.gcsgalile.fr](http://www.gcsgalile.fr) (Bouches-du-Rhône)

[www.untoit-aix.fr](http://www.untoit-aix.fr) (Bouches-du-Rhône)

Autres adresses sur : [www.fapil.fr](http://www.fapil.fr)

## PARTAGER SON LOGEMENT

Transition entre le cocon familial et l'autonomie, la formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand et à plusieurs, tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires ! Tolérance et ouverture d'esprit indispensables !

### La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

**Attention, une clause de solidarité peut être prévue !** Dans ce cas, chacun est responsable du paiement du loyer. Si un des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante au propriétaire.

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- **Un bail pour chaque colocataire :** chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et le partage des espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

#### Surface minimum :

- 16 m<sup>2</sup> pour 2 personnes.
- 9 m<sup>2</sup> pour tout colocataire supplémentaire.

### BON À SAVOIR

- Vous êtes en coloc ? Assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.
- Chaque colocataire peut faire une demande individuelle d'aide au logement.
- Chacun est libre de quitter le logement avant la fin du bail, à condition de respecter le délai de préavis.
- Le départ d'un colocataire ne met pas fin au bail pour les autres.
- Si vous êtes en couple, marié ou pacsé, ce n'est pas de la colocation !

# CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Prenez le temps de bien **vous renseigner sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un **logement suffisamment grand** pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires : mode de vie, solvabilité...
- Définissez dès le départ **les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis** et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour **découvrir d'autres cultures** et **vous ouvrir aux autres**.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !
- Mettez en place une **cagnotte pour les petits achats communs** !  
**Tricount** : application gratuite pour gérer les dépenses de groupe.

## OÙ TROUVER SES COLOCATAIRES ?

[www.appartager.com](http://www.appartager.com)

[www.lacartedescolocs.fr](http://www.lacartedescolocs.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

<https://roomster.com>

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 15).

**Pensez aux réseaux sociaux et à déposer une annonce dans votre école !**

## EN SAVOIR PLUS

[www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre besoin/Louer/Type de location/Colocation

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) tapez « colocation » dans la barre de recherche

## Colocation à projets solidaires

### Les colocations à projets solidaires

**Kaps** s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans, étudiants, salariés ou en service civique et permettent de vivre en colocation avec un loyer modéré. En échange, vous vous engagez, avec les autres colocataires, dans des actions solidaires pour les habitants du quartier. AFEV en région, voir le carnet d'adresses

<https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

### Colocation à projet solidaire - La Maison Marthe et Marie

Vous êtes une jeune professionnelle âgée entre 23 et 35 ans. La Maison de Marthe et Marie vous propose une colocation solidaire entre femmes à loyer modéré. En contrepartie, vous vous engagez, avec les autres colocataires, à accompagner au quotidien des femmes enceintes et de jeunes mamans accueillies par l'association.

[www.martheetmarie.fr](http://www.martheetmarie.fr)

## La cohabitation intergénérationnelle

### La colocation intergénérationnelle

« L'hébergé » (jeune de moins de 30 ans) est logé contre une participation financière modeste chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). En échange, il doit assurer une présence et rendre de menus services dans les tâches quotidiennes. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf. Plus d'infos auprès des associations spécialisées.

[www.cohabilis.org](http://www.cohabilis.org)

### Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien

social dans un immeuble collectif.

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

Coordonnées des structures, voir le carnet d'adresses.

## D'autres façons de cohabiter

### Génération Part'âges

Ce dispositif propose des logements gratuits aux étudiants en échange de 15h par semaine passées aux côtés de résidents seniors. Il existe 33 résidences en France, la majorité dans les villes universitaires. À ce jour, Gap et Digne-les-Bains (Provence-Alpes-Côte d'Azur), déploiement en cours.

[www.domitys.fr/lpr/generation-part-ages](http://www.domitys.fr/lpr/generation-part-ages)

### La chambre meublée chez l'habitant

Bon plan pour ceux qui recherchent l'ambiance familiale et qui disposent d'un petit budget. Des particuliers louent une chambre meublée indépendante de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain.

**Bon à savoir :** pensez à signer un bail.

### Logement contre services

Certains propriétaires proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Restez vigilant!

## HABITER EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

### Cités U et résidences universitaires Crous

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués

aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). **Les étudiants boursiers** sont prioritaires.

**N'attendez pas les résultats du bac** pour préparer votre rentrée ! Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements, cuisine collective...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

➔ **Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.**

La plateforme **Mon Logement Étudiant** centralise des offres de logements fiables au sein de résidences étudiantes et Crous. Trouvez le logement qui vous convient en sélectionnant votre acadé-

mie, ville ou département, votre budget maximum pour le loyer, si vous souhaitez vivre en colocation ou si vous avez besoin d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite..

<https://monlogementetudiant.beta.gouv.fr>

### BON À SAVOIR

- Loyers modérés et toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Accès à Internet.
- Accessibles aux étudiants en situation de handicap.
- Ateliers et animations pour créer du lien entre les résidents.

## CALENDRIER DES DÉMARCHES

Zoom

### De début mars à fin mai 2026

1



#### ✓ Demande de DSE

Faites votre demande de dossier social étudiant en ligne : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr).

### Début mai

2

#### ✓ Dépôt des vœux

Dès réception du mail d'information, saisissez vos vœux de logements sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr>.

### De mi-juin au 1<sup>er</sup> juillet

3



#### ✓ Attribution du logement

Différents tours d'affectation sont réalisés, ce qui vous permet d'ajuster selon vos choix d'études et vos résultats d'orientation.

Vous avez 48h pour confirmer la réservation en ligne. Priorité aux boursiers.

### Début juillet

4



#### ✓ Phase complémentaire

Ouverte à tous les étudiants.



## Foyers et maisons d'étudiants

Certains foyers sont à caractère religieux ou ont des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

→ Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Les maisons d'étudiants accompagnent, hébergent, accueillent des jeunes français et étrangers qui poursuivent leurs études.

Liste des chambres par ville :  
[www.unme-asso.com](http://www.unme-asso.com).

## Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes accueillent des jeunes de 16 à 30 ans : salariés, stagiaires, apprentis, en formation, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Ces résidences, accessibles à tous les jeunes aux ressources modestes, proposent plusieurs types de logements meublés, de la chambre au T3, à des prix très modérés et toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf, ne nécessitent pas d'avoir un garant et acceptent les aides Loca-Pass, Mobili-Jeune et la garantie Visale.

Un accompagnement individualisé est proposé par des professionnels (démarches administratives, recherche d'emploi...), ainsi que des animations collectives (loisirs, culture, citoyenneté) et, dans certaines résidences, une épicerie solidaire.

[www.habitatjeunes.org](http://www.habitatjeunes.org)

**Rendez-vous sur la carte interactive** pour trouver la résidence ou le service

qui vous convient. Les demandes s'effectuent en ligne.

→ Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

### BON À SAVOIR

- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

## Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés Caf.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Passez par un travailleur social (CCAS, Mission locale...) pour accéder à ces résidences.

[www.adoma.cdc-habitat.fr](http://www.adoma.cdc-habitat.fr)

[www.coallia.org](http://www.coallia.org)

**En région :**

<https://saiem-draguignan.com/locataire/logement-social/>

[www.apiprovence.org/nos-logements-jeunes-etudiants/](http://www.apiprovence.org/nos-logements-jeunes-etudiants/)

Résidence à Monteux (Vaucluse)

## Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'aide au logement de la Caf.

Des espaces collectifs (salle de travail, de sport, de convivialité...) ainsi que des services (laverie, local à vélo, parking...) sont accessibles aux résidents.

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

Liste des résidences par ville sur :

[www.adele.org](http://www.adele.org)

<https://logement.studyrama.com>

➔ Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

## Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

[www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)  
rubrique Maisons et CFA

## HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

## Résidences universitaires

À partir de janvier, selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, à l'occasion d'un stage ou d'une mobilité dans une autre région. Les étudiants boursiers et non boursiers peuvent en bénéficier.

Plus d'infos :

- De une nuit à un mois : [www.belandcrous.com](http://www.belandcrous.com)
- Plus d'un mois : [www.trouverunlogement.lescrous.fr](http://www.trouverunlogement.lescrous.fr)
- ➔ Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

## Campus vert

Le logement étudiant à la campagne ! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe pour le moment en Bretagne, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

[www.campusvert.com](http://www.campusvert.com)

## Résidences privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 21).

## Chambres d'hôte

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, peut vite devenir chère.

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

[www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)

[www.chambres-hotes.fr](http://www.chambres-hotes.fr)

## Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

[www.hifrance.org](http://www.hifrance.org)

[www.hostelworld.com](http://www.hostelworld.com)

## Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

[www.campingfrance.com](http://www.campingfrance.com)

## Hébergement d'urgence

- Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

**Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7**

- Les **centres maternels** accueillent et logent des femmes enceintes et mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique. Un projet de réinsertion sociale peut être proposé.

- Les femmes victimes de violences conjugales ayant quitté leur domicile peuvent être accueillies, avec leurs enfants, dans des **foyers pour femmes**.

Pour trouver un hébergement, contactez le **3919**, numéro d'information, d'écoute et d'orientation pour les femmes (appel gratuit).



## FOCUS SUR NOS ACTIONS dans la région

### Toit en Tandem : une solution de logement solidaire

Vous avez entre 18 et 30 ans et cherchez un logement dans les Alpes-Maritimes ? Le dispositif Toit en Tandem (AGIS06) propose de la cohabitation intergénérationnelle chez un senior.

Deux formules : Conviviale : chambre + espaces partagés contre un loyer modéré (APL possible) Solidaire : chambre contre faible participation et présence conviviale (soirées, week-ends...). Une solution économique et humaine qui favorise le lien entre générations.

**Contacts :** AGIS06 – Vanessa GILARDI 04 92 47 86 71 [www.toitentandem.fr](http://www.toitentandem.fr)

### Info Jeunes de La Garde : un accompagnement pour votre recherche de logement

La Ville de La Garde met à disposition des étudiants un service d'aide au logement, avec un listing de logements proposés par des particuliers ainsi qu'un répertoire de résidences universitaires.

Un dispositif pratique pour faciliter vos recherches et trouver un logement adapté à vos besoins.

**Contacts :** Audrey MOUTET-ARMOCIDA [amoutet@ville-lagarde.fr](mailto:amoutet@ville-lagarde.fr) - <https://www.ville-lagarde.fr/>



# Visiter un logement

## PREMIER CONTACT EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui vous seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche à oreille...

## À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélo ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?
- Y a-t-il des des transports en commun à proximité (arrêt de bus, tram...)?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

## ASTUCES

- Privilégiez les visites en soirée pour les nuisances sonores et en journée pour la luminosité !
- Si possible, visitez le logement accompagné : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !
- Pensez à faire une capture d'écran de l'annonce pour retrouver les détails de l'offre !

## Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant ? Salarié ?
- Êtes-vous intérimaire ? En CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.
- Êtes-vous déjà locataire ?

## Lutte contre les discriminations

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur : [www.antidiscriminations.fr](http://www.antidiscriminations.fr)

Pour joindre le Défenseur des droits : **3928** (numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination).

## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

✓ Documents autorisés	✗ Documents interdits
✓ Pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour...).	✗ Attestation d'absence de crédit.
✓ Justificatifs de situation (carte étudiant, contrat de travail, d'apprentissage...).	✗ Copie de votre relevé de compte.
✓ Justificatifs de domicile (quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours...).	✗ Extrait de votre casier judiciaire.
✓ Justificatifs de ressources de votre garant (avis d'imposition, bulletins de salaire...) ou votre « visa » Visale.	✗ Dossier médical.
✓ Estimation de l'allocation Caf (voir p. 9 et 10 pour vous informer sur les aides de la Caf).	✗ De l'argent pour réserver le logement.

Pour plus d'infos, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



### NOTRE CONSEIL

Préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site [www.dossierfacile.logement.gouv.fr](http://www.dossierfacile.logement.gouv.fr), ayez bien tous ces documents avec vous!

**Faites des photocopies, ne donnez jamais les originaux!**

## VOTRE PENSE-BÊTE VISITE

### INFOS PRATIQUES

- ✓ D'où vient l'offre
- ✓ Contact de l'agence ou du propriétaire
- ✓ Adresse du logement
- ✓ Nom du quartier
- ✓ Date de disponibilité

### DESCRIPTION

- ✓ Type de logement (chambre, studio...)
- ✓ Vide / meublé
- ✓ Surface
- ✓ Orientation (ensoleillement)
- ✓ Étage
- ✓ Parking / garage / cave
- ✓ Jardin / espaces verts

### INFOS FINANCIÈRES

- ✓ Montant du loyer
- ✓ Charges : montant + précisions de ce qui est inclus
- ✓ Montant du dépôt de garantie
- ✓ Frais (agence / notaire)

### INFOS ÉNERGÉTIQUES

- ✓ Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)
- ✓ État des fenêtres, portes...
- ✓ DPE (diagnostic de performance énergétique)

### ÉTAT DU LOGEMENT

- ✓ Accès au logement et état du bâtiment
- ✓ État des pièces principales
- ✓ État et équipement de la cuisine
- ✓ État des sanitaires
- ✓ État des surfaces (sols, murs, plafonds)
- ✓ État des équipements (électricité, chauffage...)
- ✓ État du mobilier (dans un logement meublé)
- ✓ Connexion web : accès internet, TV, téléphone

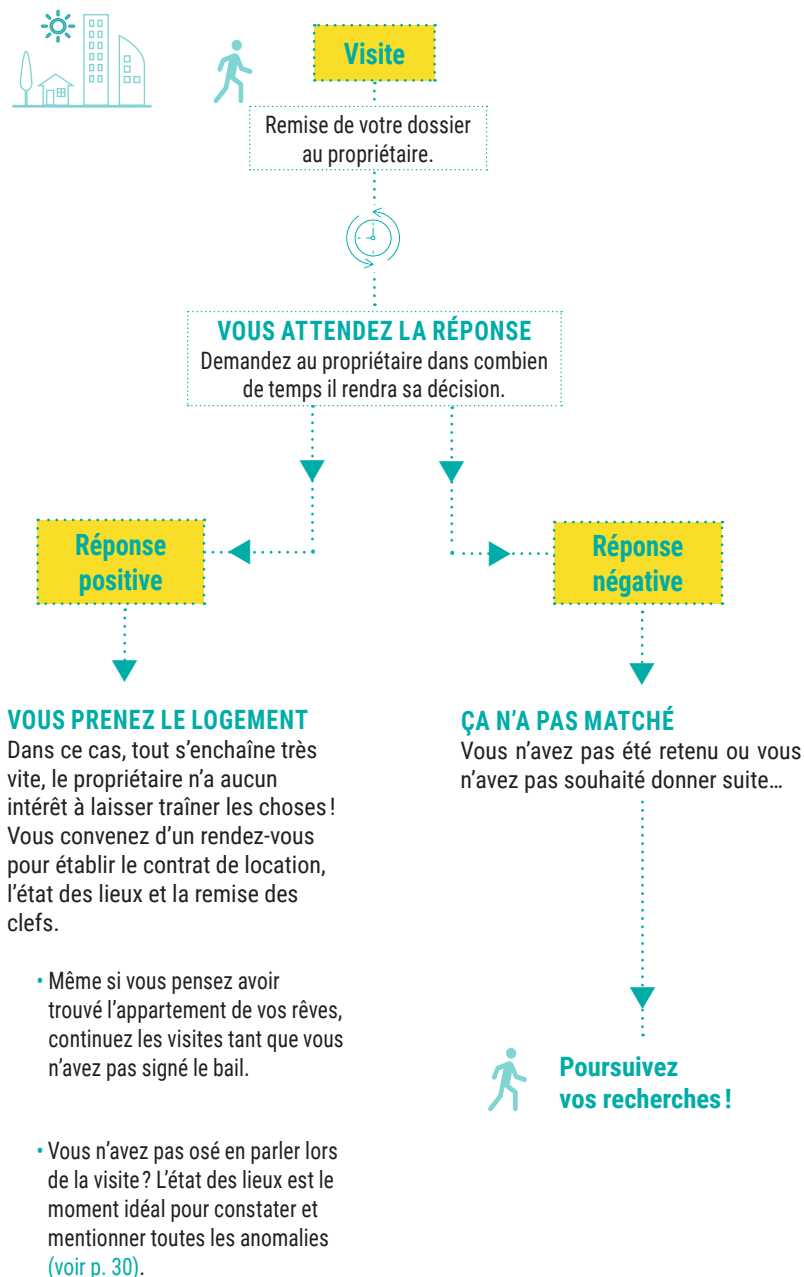
### AUTRES

- ✓ Environnement
- ✓ Proximité des commerces
- ✓ Transports
- ✓ Ressenti

AIDEZ-VOUS DE  
NOTRE FICHE  
VISITE



## SUITE À LA VISITE



# Connaître ses droits

## TOUT SUR LE BAIL

Le bail (contrat de location) est un document obligatoire signé par le propriétaire et par le locataire.

### Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconduction tacite), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconduction tacite) ou **9 mois** si le locataire est étudiant (non renouvelable tacitement).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.

#### Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 10).

- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire (s'il a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : [www.anil.org](http://www.anil.org)

### Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du propriétaire et du locataire).
- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

## Colocation

Deux options possibles : le **bail unique** (tous les colocataires signent le même bail) ou le **bail individuel** pour chaque colocataire (voir p. 17).

## Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

**CONSULTEZ LA LISTE  
DES ÉQUIPEMENTS  
OBLIGATOIRES**



### Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à vous assurer.

## ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire, et durant le 1<sup>er</sup> mois de la période de chauffe pour le chauffage). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

### Logement en mauvais état ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « Info logement indigne » au **0806 706 806**. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

## DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 11).

### Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre IBAN au propriétaire pour qu'il effectue le virement sur votre compte bancaire !

### Assurance obligatoire !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisque habitation (à renouveler chaque année), le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

## LOYER ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir :** le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

### Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a, quant à lui, la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

**POUR PLUS D'INFOS,  
CONSULTEZ  
L'ARTICLE DE L'ANIL**



## PRÉAVIS ET CONGÈS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, par acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement), mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur [www.service-public.gov.fr/simulateur/calcul/delaiPreavisLocataire](http://www.service-public.gov.fr/simulateur/calcul/delaiPreavisLocataire);
- mutation professionnelle;
- perte d'emploi;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI);
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH;
- attribution d'un logement social;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un meublé.



## S'INFORMER / SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes sont là pour vous aider.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

[www.anil.org](http://www.anil.org)

### Association Droits et Habitats Marseille

Accompagne les personnes du 1<sup>er</sup> arrondissement en situation d'habitat indigne.

<https://droitsethabitats.org>

### Réseau Info Jeunes

Les professionnels du réseau IJ informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires... Ils orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé.

[www.cidj.com/reseau-ij](http://www.cidj.com/reseau-ij)

[www.infojeunesudprovencalepescotedazur.fr](http://www.infojeunesudprovencalepescotedazur.fr)

### Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Les CLLAJ proposent une aide personnalisée aux jeunes à la recherche d'un logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement adaptée. Leurs services s'adressent aux 16-30 ans, quelle que soit leur situation professionnelle et personnelle.

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)

[www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

## Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

## Défense du locataire : les associations

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)

<https://confederationnationaledulogement.fr>

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

## Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Rendez-vous dans un **Point-justice** qui vous informera sur vos droits.

[www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaire](http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaire) rubrique Lieux d'accueil et d'information

➔ Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.

### SOS loyers impayés

Vous avez des difficultés pour payer votre loyer ? N'attendez pas !

Numéro vert, gratuit :

**0805 16 00 75** (du lundi au vendredi)

## VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PROPRIÉTAIRE ?

Zoom

Acheter son propre logement présente certains avantages mais ce n'est pas une décision anodine !

Commencez par **définir votre projet** (appartement ou maison, neuf ou ancien...) et informez-vous sur le marché de l'immobilier (prix moyens, taux d'intérêt...).

Ensuite, faites **le point sur votre budget** (revenus, épargne) pour déterminer votre capacité d'emprunt. En plus des prêts classiques, il existe des prêts réglementés ou conventionnés qui facilitent l'accès à la propriété pour les personnes avec des revenus modestes. L'**Adil** et/ou **Action Logement** vous accompagnent gratuitement dans vos démarches.

[www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15913](http://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15913)



# Emménager Déménager

## CHECK-LIST DES FORMALITÉS

### Pour emménager / déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ par courrier en recommandé avec accusé de réception (voir p.32);
- ✓ résilier / souscrire une assurance habitation obligatoire;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation pour le nouveau logement;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée / sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs de votre choix;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et internet;
- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, France Travail, impôts...;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir :** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr) rubrique Démarches et outils / Changement d'adresse en ligne.

### Donnez une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets. Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer.

Pour certains objets, vous pouvez bénéficier du bonus réparation octroyé par l'État. Renseignez-vous sur : [www.ecologie.gouv.fr/bonus-reparation](http://www.ecologie.gouv.fr/bonus-reparation).

[vide-greniers.org](http://vide-greniers.org) : agenda

[envie.org](http://envie.org) : électroménager

[repaircafe.org/fr](http://repaircafe.org/fr) : réparer de l'électroménager, des meubles, des objets usuels, des vélos...

[ressourcerie.fr](http://ressourcerie.fr)

[emmaus-france.org](http://emmaus-france.org)

[donnons.org](http://donnons.org)

[jedonne.fr](http://jedonne.fr)

### Applications

**Kowaa :** chaque objet mis en ligne génère un don pour une association

**Geev :** objets gratuits

# Carnet d'adresses

## ADIL

### Agences départementales pour l'information sur le logement

#### Alpes-de-Haute-Provence

ADIL

87 avenue Henri Jaubert  
04000 Digne-les-Bains  
Tél : 04 92 21 05 98

<https://adil04-05.org>

*Permanences à : Barcelonnette, Forcalquier, Manosque, Oraison, Riez, Saint-André-les-Alpes, Sisteron.*

#### Hautes-Alpes

ADIL

66 boulevard Georges Pompidou  
Résidence L'Éden  
05000 Gap  
Tél : 04 92 21 05 98

<https://adil04-05.org>

*Permanences à : L'Argentière-la-Bessée, la Bâtie neuve, Briançon, Embrun, Guillestre, Laragne-Montéglin, Veynes.*

#### Alpes-Maritimes

ADIL

5 rue du Congrès - 06000 Nice  
Tél : 04 93 98 77 57  
info06@adil06.org

<https://adil06.org>

*Permanences à : Antibes, Bar-sur-Loup, Biot, Beausoleil, Breil sur Roya, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Cap d'Ail, Carros, Grasse, Menton, Mouans-Sartoux, Peymeinade, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel, St-André-de-la-Roche, St-Laurent-du-Var, Valbonne, Vallauris, Vence, Villeneuve-Loubet*

#### Bouches-du-Rhône

ADIL

15 avenue Robert Schuman  
13002 Marseille  
Tél : 04 96 11 12 00

[www.anil.org/adil-13](http://www.anil.org/adil-13)

*Permanences à : Aix-en-Provence, Allauch, Arles, Aubagne, Auriol, Bouc-Bel-Air, Carnoux-en-Provence, Cassis, Châteaurenard, Ensûès-la-Redonne, Gardanne, Grans, Istres, La Ciotat, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, Les-Pennes-Mirabeau, Marignane, Martigues, Marseille 2ème, 13ème, 14ème, 15ème arron-*

*dissements, Miramas, Peyrolles, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Roquevaire, Saint-Martin-de-Crau, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Tarascon, Trets, Vitrolles.*

#### Var

ADIL

Maison départementale de l'habitat  
Immeuble les Cyclades  
1766 Chemin de la Planquette  
83130 La Garde  
Tél : 04 94 22 65 80

[www.anil.org/adil-83](http://www.anil.org/adil-83)

*Centre à Draguignan et Toulon, permanences à : Bormes-les-Mimosas, Brignoles, Carqueiranne, Cogolin, Draguignan, Fayence, Fréjus, Hyères les Palmiers, La Crau, La Londe-Les-Maures, La Seyne-sur-Mer, La Valette du Var, Le Lavandou, Le Luc, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Roquebrune sur Argens, Sainte-Maxime, Saint-Mandrier-sur-Mer, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Raphaël, Sanary sur Mer, Six Fours les Plages, Toulon.*

#### Vaucluse

ADIL

2 rue Saint-Etienne  
Place Campana - 84000 Avignon  
Tél : 04 90 16 34 34

[www.anil.org/adil-84](http://www.anil.org/adil-84)

*Permanences à : Apt, Avignon, Beaumes de Venise, Bédarrides, Bollène, Carpentras, Cavaillon, Jonquières, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Pontet, Malaucène, Montoux, Mormoiron, Orange, Pertuis, Sault, Sorgues, Vaison la Romaine, Valréas, Vedène.*

(source [www.anil.org](http://www.anil.org))

## Association Droits et Habitats Marseille

Association Droit et Habitat Marseille  
12 rue Léon Bougeois  
13001 Marseille

Tél : 04 22 91 13 22

[marseille@droitsethabitats.org](mailto:marseille@droitsethabitats.org)

<https://droitsethabitats.org>

*Accompagne les personnes du 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille en situation d'habitat indigne.*

## AFEV

<https://afev.org>

### Alpes-Maritimes

Nice

24 avenue des Diables bleus

06300 Nice

Tél : 04 89 15 24 60 - nice@afev.org

### Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence

10, rue Jean Daret

13 090 Aix-en-Provence

Tél : 09 54 45 99 19

aix-en-provence@afev.org

### Marseille

96 la Canebière - 13001 Marseille

Tél : 04 85 69 57 67 - marseille@afev.org

(source : <https://afev.org>)

## CLLAJ

**Comités locaux pour le logement autonome des jeunes**

**Union régionale des CLLAJ Provence-Alpes-Côte d'Azur**

<https://paca.uncllaj.org>

[www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

**Plateforme d'information et de prise de RDV développée par l'UNCLLAJ :**

L'information Logement pour les jeunes de 16 à 30 ans

### Alpes-de-Haute-Provence

**CLLAJ 04 – Mission Locale**

15A Rue Henri Merle

04160 Château-Arnoux-Saint-Auban

Tél : 07 46 20 38 78

cllaj@missionlocale04.org

Antennes : *Digne les Bains, Manosque*

### Hautes-Alpes

**Mission Locale Jeunes Hautes-Alpes / Service Logement CLLAJ 05**

1 cours du Vieux Moulin - 05000 GAP

Tél : 04 92 53 00 00 - info@mlj05.org

### Alpes-Maritimes

**CLLAJ - API Provence**

99 Bis Av. Philippe Rochat - 06600 Antibes

Tél : 04 92 91 79 71

cllaj.antibes@apiprovence.org

[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)

### CLLAJ Métropole Nice Côte d'Azur

Maison de l'habitant

6 allée Philippe Seguin - 06000 Nice

Tél : 07 50 18 39 55

cllaj.mnca@apiprovence.org

[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)

### Bouches-du-Rhône

**CLLAJ - Mission Locale du Pays d'Aix**

Service Logement

14 Rue Charloun Rieu - 13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 33 09 16

### CLLAJ

**Boutique Logement Etape Saint Thomas, Habitat Jeunes**

5 Rue Cité, 13400 Aubagne

Tél : 04 42 03 97 60

direction@etape-saint-thomas.com

### CLLAJ

**Ouest-Provence**

Bâtiment C7

Allée des Échoppes - 13800 Istres

Tél : 04 42 55 13 77

accueil@cllaj-ouestprovence.fr

[www.facebook.com/cllaj.ouestprovence](http://www.facebook.com/cllaj.ouestprovence)

### CLLAJ

**ESF Services Marseille**

6 Rue André Isaïa - 13013 Marseille

Tél : 04 91 21 00 80

esf.services.cllaj@gmail.com

<https://esfservices.org/>

### CLLAJ

L'Appart, un bail pour tous -

Quai Poterne - Quartier de l'île

13500 Martigues

Tél : 04 42 49 05 19

13appart@appartunbailpourtous.org

### CLLAJ

**ADAMAL Service CLLAJ**

89 boulevard Aristide Briand

13300 Salon-de-Provence

Tél : 04 90 56 09 65 - cllaj.salon@adamal.org

org

<https://adamal.org>

Antenne Fos-Sur-Mer

### Var

#### CLLAJ

**Association LogeToit**

125 avenue Aristide Briand

83600 Fréjus

Tél : 04 98 12 08 94 - logetoit@sfr.fr

## **CLLAJ ALINEA**

Place de La Visitation - 83000 Toulon  
Tél : 04 94 09 22 40  
accueil@alinea-cllaj.fr  
[www.alinea-cllaj.com](http://www.alinea-cllaj.com)

## **Vaucluse**

### **CLLAJ**

#### **API Provence**

Résidence Le Clos du Jardin Neuf  
6 avenue Bonaventure  
84000 Avignon - Tél : 04 86 19 41 00  
cllaj.avignon@apiprovence.org  
[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)  
[www.apiprovence.org/nos-services-jeunes/](http://www.apiprovence.org/nos-services-jeunes/)

(source : <https://paca.uncllaj.org>)

## **CROUS et résidences universitaires**

### **Aix-Marseille-Avignon**

[www.crous-aix-marseille.fr/contacts](http://www.crous-aix-marseille.fr/contacts)

#### **> Plateforme téléphonique**

Pour les questions concernant le logement  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

Tél : 04 42 900 800

#### **> Accueil du public**

### **Aix-en-Provence**

31 Av. Jules Ferry - 13100 Aix-en-Provence  
Ouverture de 8h45h à 13h, du lundi au vendredi

### **Avignon**

74 rue Louis Pasteur (Campus Hannah Arendt)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-13h /  
14h-16h et mercredi : 9h-13h

### **Marseille**

Campus Saint-Charles  
du lundi au vendredi de 8h30-12h30 /  
13h30-16h15

#### **> Mail aux différents services** (DSE, hébergement, CVEC) du Crous

Pour les demandes individuelles concernant votre DSE, contacter l'assistance via  
<https://messervices.etudiant.gouv.fr>

#### **> Contacter le service social du Crous**

### **Aix-Marseille-Avignon :**

Plateforme de rendez-vous avec une assistante sociale du Crous

<https://mesrdv.lescrous.fr/fr>

#### **> En cas d'urgence sociale, contacter le service social :**

- par mail : [service.social@crous-aix-marseille.fr](mailto:service.social@crous-aix-marseille.fr)

- par téléphone au 04 42 900 800 du lundi au vendredi, de 13h45 à 16h45

### **Nice-Toulon**

[www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr)

Numéro unique pour toute demande d'information : 09 72 59 65 65

#### **> Recherche de logement**

[www.crous-nice.fr/se-loger/je-cherche-un-logement](http://www.crous-nice.fr/se-loger/je-cherche-un-logement)

#### **> Déjà locataire d'une résidence Crous, contacter l'accueil de votre résidence.**

Courriels et numéros de téléphone dans les fiches de présentation des résidences.

[www.crous-nice.fr/se-loger/liste-de-nos-logements](http://www.crous-nice.fr/se-loger/liste-de-nos-logements)

#### **> Accueil du public**

Maison de l'étudiant de Nice  
5 Boulevard François Mitterrand  
06300 Nice

Sur rendez-vous uniquement

#### **> Plateforme de rendez-vous.**

<https://mesrdv.lescrous.fr/fr>

Pour le service des bourses, des créneaux sont ajoutés chaque vendredi, pour la semaine suivante.

#### **> Contact par mail :** utiliser uniquement

l'assistance du site

[messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

## **Liste des résidences et cités universitaires du CROUS**

### **Alpes-Maritimes**

#### **Cannes**

##### **Résidence universitaire**

Les Clémentines  
13 boulevard d'Oxford - 06400 Cannes  
Tél : 04 93 95 38 67  
[clementines@crous-nice.fr](mailto:clementines@crous-nice.fr)

##### **Résidence universitaire Nouvelle Vague**

218 avenue Francis Tonner  
06150 Cannes-La-Bocca  
Tél : 06 09 31 46 28  
[nouvellevague@crous-nice.fr](mailto:nouvellevague@crous-nice.fr)

#### **Nice**

##### **Résidence universitaire l'Alvéole**

1 chemin Bessi - 06100 Nice  
Tél : 04 92 07 77 40  
[alveole@crous-nice.fr](mailto:alveole@crous-nice.fr)

**Résidence universitaire Baie des Anges**

55 route de Saint Antoine de Ginestière  
06200 Nice

Tél : 04 92 15 81 01

baiedesanges@crous-nice.fr

**Résidence Faculty club**

22 route de Turin - 06300 Nice

Tél : 04 93 26 04 80

facultyclub@crous-nice.fr

**Résidence universitaire**

**Jean Médecin**

25 rue Robert Latouche - 06200 Nice

Tél : 04 92 29 46 46

jeanmedecin@crous-nice.fr

**Résidence universitaire La Madeleine**

150 Bd de la Madeleine - 06200 Nice

Tél : 04 89 15 54 68 - madeleine@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Les Collinettes**

3 avenue Robert Schuman - 06000 Nice

Tél : 04 93 97 79 80 - collinettes@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Les Fusains**

167 bd Napoléon III - 06200 Nice

Tél : 04 92 29 46 46

fusains@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Montebello**

96 avenue Valrose - 06106 Nice cedex 2

Tél : 04 92 07 77 17

montebello@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Olivier Chesneau**

22 route de Turin - 06300 Nice

Tél : 04 93 26 01 99

olivierchesneau@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Romain Gary**

35 Av. François Mitterrand - 06300 Nice

Tél : 09 61 24 70 81

romaingary@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Saint Antoine**

69 route de Saint Antoine de Ginestière

06200 Nice

Tél : 04 93 97 76 10

saintantoine@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Isaac Newton**

2400 route des Dolines - 06560 Valbonne

Tél : 04 93 34 87 90

isaacnewton@crous-nice.fr

**Résidence universitaire Les Dolines**

2255 route des Dolines - 06560 Valbonne

Tél : 04 92 96 90 37

dolines@crous-nice.fr

**Bouches-du-Rhône**

**Aix-en-Provence**

**Résidence Arc-en-ciel**

564 avenue Gaston Berger

13621 Aix-en-Provence 1

Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

**Cité U Cuques et Cité internationale**

Rue de Cuques - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 57 90

cu.cuques@crous-aix-marseille.fr

**Cité Universitaire Estelan**

Avenue du Maréchal Leclerc

13621 Aix-en-Provence cedex 1

Tél : 04 42 29 60 70

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

**Cité U Arc de Meyran**

565 avenue Gaston Berger

13621 Aix-en-Provence cedex 1

Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Les Gazelles**

31 avenue Jules Ferry - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 60 70

cu.gazelles@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Les Abeilles**

10 Avenue du Maréchal Leclerc

13621 Aix-en-Provence cedex 1

Tél : 04 42 29 60 70

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Arc de Meyran - Coton Rouge**

590 avenue du Coton Rouge

13621 Aix-en-Provence 1

Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Averois**

Rue Joseph Diouloufufet - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 61 33 37

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Dos Félibre**

17 Av. de l'Europe - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 29 60 70

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Jacqueline de Romilly**

335 chemin de la Guiramande

13090 Aix-en-Provence cedex

Tél : 04 84 39 08 15

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

**Résidence La Verdière**

Rue de la Verdière - ZAC Jas de Bouffan

13621 Aix-en-Provence 1

Tél : 04 42 29 60 70

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Les Fenouillères**

255 avenue Gaston Berger

13100 Aix-en-Provence 1

Tél : 04 42 20 01 25

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

**Résidence Li Passeroun**

150 avenue Gaston Berger

13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

## Marseille

### **Cité U Gaston Berger**

43 rue du 141<sup>ème</sup> RIA - 13003 Marseille

Tél : 04 91 64 41 73

cu.gastonberger@crous-aix-marseille.fr

### **Résidence Les Douanes**

5 rue Pierre Leca - 13003 Marseille

Tél : 04 91 95 84 27

cu.lesdouanes@crous-aix-marseille.fr

### **Résidence Opale**

24 rue du 141<sup>ème</sup> RIA - 13003 Marseille

Tél : 04 91 64 41 73

cu.gastonberger@crous-aix-marseille.fr

### **Cité U Lucien Cornil**

168 rue Saint-Pierre - 13005 Marseille

Tél : 04 91 47 48 76

cu.cornil@crous-aix-marseille.fr

### **Cité U Galinat**

38 bd Jean Moulin - 13005 Marseille

Tél : 04 91 29 62 50

cu.galinat@crous-aix-marseille.fr

### **Résidence Madagascar**

7 rue de Madagascar - 13006 Marseille

Tél : 04 91 63 32 16

cu.madagascar@crous-aix-marseille.fr

### **Résidence U Luminy**

171 avenue de Luminy - 13009 Marseille

Tél : 04 91 41 18 46

cu.luminy@crous-aix-marseille.fr

### **Résidence Canada**

31 rue du Canada - 13010 Marseille

Tél : 04 91 78 52 58

cu.cornil@crous-aix-marseille.fr

### **Résidence Sainte-Baume**

60 rue Saint-Baume - 13010 Marseille

Tél : 04 91 82 22 27

cu.saintebaume@crous-aix-marseille.fr

### **Cité U Alice Chatenoud**

10 rue Henri Poincaré - 13013 Marseille

Tél : 04 91 10 11 00

cu.chatenoud@crous-aix-marseille.fr

### **Résidence Les Balustres**

1 place du Recteur Jules Blache

13013 Marseille

Tél : 04 91 02 30 55

cu.delorme@crous-aix-marseille.fr

### **Cité U Claude Delorme**

10 chemin du Bassin - 13014 Marseille

Tél : 04 91 02 30 55

cu.delorme@crous-aix-marseille.fr

## Var

### La Garde

#### **Résidence universitaire Le Faron**

657 avenue du 1<sup>er</sup> BIMP - 83130 La Garde

Tél : 04 94 08 83 00 - var@crous-nice.fr

#### **Résidence universitaire Le Coudon**

657 avenue du 1<sup>er</sup> BIMP - 83130 La Garde

Tél : 04 94 08 83 00 - var@crous-nice.fr

#### **Résidence universitaire Le Fenouillet**

657 avenue du 1<sup>er</sup> BIMP - 83130 La Garde

Tél : 04 94 08 83 00 - var@crous-nice.fr

## Toulon

#### **Résidence Dumont d'Urville**

355 Av. Maréchal de Lattre de Tassigny

83000 Toulon

Tél : 04 94 08 82 70

dumont-durville@crous-nice.fr

#### **Résidence universitaire Portalis**

90 rue Baudin - 83000 Toulon

Tél : 04 94 08 82 70 - portalis@crous-nice.fr

## Vaucluse

#### **Avignon - Résidence Chabran**

1 avenue Saint-Jean

Entrée piétons par le boulevard Limbert

84000 Avignon

Tél : 04 90 80 05 22

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

#### **Résidence Jean Zay**

420 rue Baruch de Spinoza

Campus Jean-Henri Fabre - 84000 Avignon

Tél : 04 90 27 00 24

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

#### **Résidence La Garidelle**

10 rue Saint-Bernard - 84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 22

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

#### **Résidence La Miroiterie Avignonnaise**

3 route de Lyon - 84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 23

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

#### **Résidence Laugier**

100 rue Carreterie - 84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 23

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

#### **Résidence Les 3 Clés d'Or**

1E - Bd Paul Mariéton - 84000 Avignon

Tél : 04 90 89 78 60

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

#### **Résidence Rochers des Doms**

15 rue Sainte-Catherine - 84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 22

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

#### **Résidence universitaire Triolet**

33 rue Louis Pasteur - 84000 Avignon

Tél : 04 90 80 65 22

cu.elsatriolet@crous-aix-marseille.fr

(Source [www.crous-aix-marseille.fr](http://www.crous-aix-marseille.fr) et [www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr))

## Foyers pour étudiants et jeunes actifs

**Certains foyers ont des règles spécifiques (religieuses, vie collective stricte, conditions d'accueil spécifique...).**  
**Vérifiez qu'elles vous conviennent avant de choisir.**

### Foyer Saint-Roch

20 rue Ramiel 13009 Marseille  
Tél : 07 83 49 48 62

<https://marseille9-saintroch.foyersetudiants.org>

*Foyer dirigé par une congrégation religieuse  
Pour étudiants ou jeunes actifs*

### Foyer Sainte Claire

16 Av. Paul Cézanne - 13100 Aix-en-Provence

<https://aix-sainteclaira.foyersetudiants.org/>

*Foyer dirigé par une congrégation religieuse  
Pour étudiants de 18 à 25 ans*

### La Maison de Marthe et Marie

Marseille 4<sup>ème</sup> arrondissement  
colocation-marseille@martheetmarie.fr  
07 45 18 86 49

*Étudiantes ou jeunes actives enceintes  
Accompagnement personnalisé pendant la  
grossesse et après la naissance. Soutien pour  
poursuivre ses études ou son activité dans un  
cadre bienveillant et solidaire. Accueil possible à  
tout moment de la grossesse.*

## Habitat partagé intergénérationnel

### ensemble2générations

Liste des structures proposant des logements intergénérationnels en région Provence Alpes-Côte d'Azur  
<https://ensemble2generations.fr>

### Alpes-Maritimes

#### ensemble2générations Cannes

Stéphane de ROBIEN - 06400 Cannes  
cannes@ensemble2generations.fr  
Tél : 06 27 09 93 24

#### ensemble2générations Nice

Beatriz DUARTE - 06000 Nice  
Tél : 06 89 69 03 31  
nice@ensemble2generations.fr

### Bouches-du-Rhône

#### ensemble2générations Aix-en-Provence

Guillemette d'Ambly - 13100 Aix-en-Provence  
aix@ensemble2generations.fr  
Tél : 06 23 75 16 94

### ensemble2générations Marseille

François de Rasilly  
Tél : 06 01 32 63 13  
marseille@ensemble2generations.fr

### Var

#### ensemble2générations Toulon

Benoîte PINGET  
Tél : 07 89 48 87 52  
toulon@ensemble2generations.fr

## Cohabitis

Liste des structures proposant des logements intergénérationnels en région Provence Alpes-Côte d'Azur  
[www.cohabitis.org](http://www.cohabitis.org)

### Alpes-de-Haute-Provence

#### Logiah 04

Montée des adrechs - 04100 Manosque  
Tél : 04 92 71 02 34

### Alpes-Maritimes

#### AGIS 06 / Toit En Tandem

9 avenue Henri Matisse - 06200 Nice  
Tél : 07 85 62 35 75 - vanessa.gilardi@agis06.fr  
[www.agis06.fr/cohabitation-intergeneracionnelle](http://www.agis06.fr/cohabitation-intergeneracionnelle)

### Bouches-du-Rhône

#### Domo Part

Aix-en-Provence / Pays Aixois  
Marseille et son agglomération  
205 Bd de la libération - 13004 Marseille  
Tél : 06 60 96 28 71 - 04 91 08 02 49  
Contact : katie13h@yahoo.fr  
[www.un-toit-deux-generations.com](http://www.un-toit-deux-generations.com)

#### CLLAJ Ouest Provence

C7, Allée des Échoppes - 13800 Istres  
Tél : 04 42 55 13 77  
accueil@cllaj-ouestprovence.fr  
<https://paca.uncllaj.org>

#### La Logitude

Pays d'Arles  
Tél : 04 90 85 26 22 - contact@lalogitude.org  
[www.lalogitude.org](http://www.lalogitude.org)

#### Cohabitis Sud Paca

Marseille  
Tél : 07 86 68 52 21 - contact@lalogitude.org  
<https://paca.cohabitis.org>

#### Domo Part

205 Bd de la libération - 13004 Marseille  
Tél : 06 60 96 28 71 - 04 91 08 02 49  
Contact : katie13h@yahoo.fr  
[www.un-toit-deux-generations.com](http://www.un-toit-deux-generations.com)

## **CIAS de Martigues**

Hôtel de Ville  
Avenue Louis Sammut  
13692 Martigues Cedex  
Tél : 06 68 78 66 75  
[cohabitationsolidaire@cias.paysdemartigues.fr](mailto:cohabitationsolidaire@cias.paysdemartigues.fr)

## **Var**

### **Cohabilis Toulon**

Tél : 06 10 85 37 05  
Contact : Taina Tronchon  
<https://paca.cohabilis.org>

### **Résidence Provence Verte Saint Christophe**

108 Avenue Adjudant-Chef Marie Louis  
Broquier - 83170 Brignoles  
Tél : 06 08 03 17 89  
[sabrina.courbon@apprentis-auteuil.org](mailto:sabrina.courbon@apprentis-auteuil.org)

## **Vaucluse**

### **La Logitude**

Avignon, Arles  
49 ter rue du Portail Magnanen  
84 000 Avignon  
Tél : 04 90 85 26 22 - [contact@lalogitude.org](mailto:contact@lalogitude.org)  
[www.lalogitude.org](http://www.lalogitude.org)

(source : [www.cohabilis.org](http://www.cohabilis.org))

# **Habitat et humanisme**

Résidences intergénérationnelles  
[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

### **Alpes-de-Haute-Provence**

97 rue Saunerie - 04200 Sisteron  
[alpes-provence@habitat-humanisme.org](mailto:alpes-provence@habitat-humanisme.org)

### **Alpes-Maritimes**

136 Bd des Jardiniers - 06200 Nice  
Tél : 04 93 51 47 16  
[alpes-maritimes@habitat-humanisme.org](mailto:alpes-maritimes@habitat-humanisme.org)

### **Bouches-du-Rhône**

Parc Mure Bâtiment A2  
16 boulevard des Acières - 13010 Marseille  
Tél : 04 91 26 28 17  
[provence@habitat-humanisme.org](mailto:provence@habitat-humanisme.org)

## **Var**

6 rue Notre-Dame - 83000 Toulon  
Tél : 04 94 46 56 99  
[var@habitat-humanisme.org](mailto:var@habitat-humanisme.org)

## **Vaucluse**

2 rue Honoré d'Urfé - 84000 Avignon  
Tél : 04 90 27 97 41  
[vaucluse@habitat-humanisme.org](mailto:vaucluse@habitat-humanisme.org)

# **Maisons de l'étudiant et services pour les étudiants**

Les maisons de l'étudiant sont des lieux d'accueil pour les étudiants, souvent créées à l'initiative des municipalités. Elles accueillent, informent et accompagnent les étudiants sur les sujets qui les concernent : Logement, Bourses, Accompagnement social, Vie associative, Location de salles et bureaux, Jobs et stages, Sports et loisirs...  
Maison de l'étudiant

5 Av. François Mitterrand - 06300 Nice  
[mde@ville-nice.fr](mailto:mde@ville-nice.fr)

<https://etudiants.nice.fr>

### **Le repère étudiant**

37 bis Boulevard Aristide Briand  
13 100 Aix-en-Provence  
Tél : 04 42 91 98 00

[lereperetudiant@mairie-aixenprovence.fr](mailto:lereperetudiant@mairie-aixenprovence.fr)

[www.aixenprovence.fr/Le-Repere-Etudiant](http://www.aixenprovence.fr/Le-Repere-Etudiant)

### **Maison de l'étudiant de Marseille**

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

96 La Canebière - 13001 Marseille

[www.infojeunesudprovençalpescotedazur.fr](http://www.infojeunesudprovençalpescotedazur.fr)

### **Sortie d'Amphi**

Avec le soutien de la Ville de Marseille, rassemble de nombreux services pour les étudiants, dont le logement.

Retrouver le minibus Sortie d'Amphi sur les campus universitaires.

#### **> Campus Marseille étoile**

Tous les lundis

#### **> Site Saint-Charles**

Tous les mardis

#### **> Campus Luminy**

Tous les mercredis

#### **> Campus Timone**

Tous les jeudis

[www.sortiedamphi.fr](http://www.sortiedamphi.fr)

### **Maison de l'étudiant**

247 rue Jean Aicard - 83300 Draguignan

Tél. 04 94 76 19 05

[maisonetudiant@ville-draguignan.fr](mailto:maisonetudiant@ville-draguignan.fr)

[www.ville-draguignan.fr](http://www.ville-draguignan.fr)

### **Maison de l'étudiant et de l'Information Jeunesse**

3 rue de la Glacière - 83000 Toulon  
Tél: 04 83 16 65 20  
maisonetudiant@mairie-toulon.fr  
<https://toulon.fr>

## **Résidences Habitat Jeunes**

**Résidences pour les jeunes (16/30 ans), salariés, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ou encore jeunes en réflexion sur un projet de formation ou d'emploi. Habitat Jeunes propose aussi un accompagnement aux projets des jeunes.**

**URHAJ PACA et Corse (Union régionale)**  
97 avenue de la Corse - 13007 Marseille  
Tél: 04 91 88 50 12 - urhaj.paca@gmail.com  
<http://habitatjeunes-pacac.org>

### **Hautes-Alpes**

**Résidence Habita Jeunes Gap (FJT)**  
73 Bd Georges Pompidou - 05000 Gap  
Tél: 04 92 40 24 00  
contact@habitatjeunes05.fr  
[www.associationbatir.fr](http://www.associationbatir.fr)

**Résidence Logis des jeunes des Écrivains**  
56 avenue Charles De Gaulle  
05120 L'Argentière-la-Bessée  
[www.associationbatir.fr](http://www.associationbatir.fr)

### **Alpes-Maritimes**

**La Maison d'Antipolis**  
2 Rue du Docteur François Delmas  
06600 Antibes  
Tél: 04 93 34 05 04 - contact@apiprovence.org  
[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)

**FJT Logis de Fontmerle**  
198 Bd Pierre Delmas - 06600 Antibes  
Tél: 04 93 34 05 04  
contact@apiprovence.org

**Résidence Mimont**  
5 rue Mimont - 06400 Cannes  
Tél: 04 92 99 77 77  
contact@logisdesjeunes.asso.fr

**API Provence - Le Clos Notre-Dame**  
43-45 boulevard Yves-Emmanuel Baudouin  
06130 Grasse  
Tél: 04 93 42 19 17 - contact@apiprovence.org  
[www.apiprovence.org/](http://www.apiprovence.org/)

### **L'Escale Poissonnerie**

15 Rue de la Poissonnerie - 06130 Grasse  
Tél: 04 93 42 19 17 - contact@apiprovence.org  
[www.apiprovence.org/](http://www.apiprovence.org/)

### **FJT République**

7 Rue de la République  
06370 Mouans-Sartoux  
Tél: 04 93 42 19 17 - contact@apiprovence.org  
[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)

### **Résidences Les Nations**

25 avenue Durante - 06000 Nice  
Tél: 04 93 85 87 74 - contact@apiprovence.org  
[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)

### **Espace Soleil Montjoye**

55 Bd Louis Braille - 06300 Nice  
Tél: 04 93 56 54 85  
espace.soleil@montjoye.org  
<https://montjoye.org>

### **Foyer de Jeunes Travailleurs**

3 rue Soutrane - 06560 Valbonne  
Tél: 04 92 95 40 10  
[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)

### **Bouches-du-Rhône**

#### **ALJÉPA**

#### **Association pour le logement des jeunes en Pays d'Aix**

135 rue Albert Einstein - Bât Le Forum  
Pôle d'activités d'Aix les Milles  
13090 Aix-en-Provence 3  
Tél: 04 42 97 67 07 - accueil@aljépa.fr  
<https://aljépa.fr>

#### **Résidence Étape Saint-Thomas**

5 rue Cité - 13400 Aubagne  
Tél: 04 42 03 97 60  
direction@etape-saint-thomas.com  
[www.etape-saint-thomas.com](http://www.etape-saint-thomas.com)

#### **Marseille**

#### **AAJT Association d'aide aux jeunes travailleurs**

L'Escale Saint-Charles  
3 rue Palestro - 13003 Marseille  
Tél: 04 91 07 80 00  
<http://aajt.fr>

#### **Résidence Habitat Jeunes La Claire Maison**

Apprentis d'Auteuil  
286 Av. de Mazargues - Bât 5  
13009 Marseille  
Tél: 04 91 32 05 63 - fjtclaireremaison@free.fr  
**Maison de Marseille Compagnons du Devoir**

182-184 Rue du Docteur Cauvin  
13012 Marseille  
Tél: 04 91 36 50 80  
<https://compagnons-du-devoir.com>

### **Foyer de Jeunes Travailleurs Saint-Mitre**

Apprentis d'Auteuil  
56 Chemin de Saint-Mitre à Four de Buze  
13013 Marseille  
Tél: 04 91 61 30 07

### **Résidence Les Ferrages**

1 rue des Ferrages  
13250 Saint-Chamas  
Tél: 04 90 56 09 65  
rhj.salon@adamal.org

<https://adamal.org>

### **Résidence Habitat Jeunes**

89 boulevard Aristide Briand  
13300 Salon-de-Provence  
Tél: 04 90 56 09 65  
rhj.salon@adamal.org

<https://adamal.org>

### **Logis des Jeunes**

100 Avenue de Marseille  
13127 Vitrolles  
Tél: 04 42 34 67 76

<http://aajt.fr>

## **Var**

### **Résidence Provence Verte**

108 avenue Adjudant-chef Marie-Louis  
Broquier  
83170 Brignoles  
Tél: 06 59 83 85 01

[fjt.brignoles@fondation-auteuil.com](mailto:fjt.brignoles@fondation-auteuil.com)

### **Résidence du Fort Saint Antoine**

176 boulevard Bianchi  
83200 Toulon  
Tél: 04 83 69 01 82

[rsoe.toulon@apprentis-auteuil.org](mailto:rsoe.toulon@apprentis-auteuil.org)

## **Vaucluse**

### **Le Clos du Jardin Neuf**

API Provence  
6 avenue de Bonaventure  
84000 Avignon  
Tél: 04 86 19 41 00

[contact@apiprovence.org](mailto:contact@apiprovence.org)

[www.apiprovence.org/](http://www.apiprovence.org/)

### **FJT Van Dyck**

29 Avenue de la Synagogue  
84000 Avignon  
Tél: 04 86 19 41 00

[contact@apiprovence.org](mailto:contact@apiprovence.org)

[www.apiprovence.org/](http://www.apiprovence.org/)

### **Résidence Habitat Jeunes "L'Estello"**

380 rue René Cassin  
84000 Avignon  
Tél: 04 86 19 41 00

[contact@apiprovence.org](mailto:contact@apiprovence.org)

[www.apiprovence.org/](http://www.apiprovence.org/)

### **Logement diffus Avignon et Sorgues**

Adresse administrative :  
6 Avenue de Bonaventure

84000 Avignon

Tél: 04 86 19 41 00

[contact@apiprovence.org](mailto:contact@apiprovence.org)

[www.apiprovence.org/](http://www.apiprovence.org/)

(source URHAJ PACA et Corse)

## **Résidences étudiantes gérées par l'association API Provence**

### **Voir aussi quelques résidences Habitat jeunes ci-dessus**

API Provence

Tél: 04 93 58 98 74

[contact@apiprovence.org](mailto:contact@apiprovence.org)

[www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org)

L'entrée dans ces établissements est  
soumise à conditions de ressources.

## **Alpes-Maritimes**

### **Résidence Villa Nador**

61 Bd Président Wilson - 06600 Antibes  
Tél. 09 66 02 53 88

### **Résidence Saisonnière et Étudiante Jardin Secret**

245 rue du Jardin Secret - 06160 Antibes  
Tél: 04 22 46 18 82

### **Résidence Saisonnière et Étudiante Les Sables d'Argent**

7 allée des Sables - 06160 Antibes  
Tél: 09 66 02 53 88

### **Résidence Porte Neuve**

1 Avenue Jean XXIII - 06130 Grasse  
Tél: 04 92 95 25 53

### **Résidence Jeunes Actifs - Étudiants Les Pléiades"**

190 Allée Hector Pintus - 06610 La Gaude  
Tél: 04 22 13 05 23

### **Résidence Baudoin**

8 Rue Colonel Gassins - 06000 Nice  
Tél. 04 93 56 46 58

### **Résidence Sociale Jeunes Campus Sud**

11 Avenue Simone Veil - 06200 Nice  
Tél: 04 22 13 81 76

### **Résidence les Orangettes**

45 Bd Pape Jean XXIII - 06300 Nice  
Tél. 04 93 56 46 58

**Résidence saisonnière et étudiante  
Beaumont**

3 Rue Beaumont - 06300 Nice  
Tél. 04 93 56 46 58

**Résidence Magnan**

16 Boulevard Magnan - 06200 Nice  
Tél. 04 92 95 25 54

**Résidence étudiante Sky Valley**

73 Avenue Simone Veil - 06200 Nice  
Tél. 04 93 17 72 09

**Résidence étudiante Skema**

63 Rue Dostoïevski  
06560 Valbonne Sophia Antipolis  
Tél. 04 93 00 02 30

**Bouches-du-Rhône**

**Résidence Sociale Jeunes Actifs "La  
Calanque"**

4 Impasse Madeleine Simon  
13004 Marseille  
Tél : 04 84 89 51 54

**Vaucluse**

**Résidence Sociale Jeunes Actifs "Les  
Parcs"**

628 Rue Jean-Henri FABRE - 84170 Montoux  
Tél : 04 65 02 09 39

(source [www.apiprovence.org](http://www.apiprovence.org))

Marseille, Nice, La Valette-du-Var, Toulon,  
Avignon)

[www.habitat-pluriel.fr](http://www.habitat-pluriel.fr) (Résidences à Biot,  
Marseille, Saint-Paul-Lez-Durance)

[www.kley.fr](http://www.kley.fr) (résidence à Marseille)

[www.lesbellesannees.com](http://www.lesbellesannees.com) (résidences à  
Nice, Marseille, Toulon)

[www.nemea-residence-etudiante.com/fr/](http://www.nemea-residence-etudiante.com/fr/)  
(résidences à Aix-en-Provence, Biot, Nice,  
Sophia-Antipolis)

[www.nexity-studea.com](http://www.nexity-studea.com) (Marseille, Aix-  
en-Provence, Nice)

<https://yugo.com> (résidence à Marseille)

[www.residetape.fr](http://www.residetape.fr) (résidence à Marseille)

[www.twenty-campus.com](http://www.twenty-campus.com) (résidences à  
Marseille, Aix-en-Provence, Nice)

Logements accessibles en priorité aux  
personnes orientées par les partenaires  
de Residetape (l'État, la Ville et Action  
Logement)

<https://residence-bartavelles.com>  
(résidence à Toulon)

[www.residencesartemisia.com](http://www.residencesartemisia.com) (résidence  
Marseille)

[www.residences-campus.com](http://www.residences-campus.com) (résidence  
à La Garde)

<https://segurane.org> (résidence à Nice)

[www.studelites.com/fr](http://www.studelites.com/fr) (résidences à  
Marseille)

<https://studilodge.fr> (résidence à  
Marseille)

[www.uxco.com/fr](http://www.uxco.com/fr) (Marseille)

## Résidences privées pour étudiant.es et jeunes actifs

**Liste des centrales de réservation en  
ligne :**

[www.adele.org](http://www.adele.org) (résidences à Biot, Nice,  
Valbonne, Aix-en-Provence, Marseille, La  
Garde, Toulon, Montfavet)

[www.cap-etudes.com](http://www.cap-etudes.com) (résidences à Aix-  
en-Provence, Marseille)

<https://nomadcampus.com> (résidences à  
Marseille et Toulon La Garde)

<https://cite-saint-francois.fr> (résidence  
à Nice)

[www.estudines.com](http://www.estudines.com) (résidences à Aix-en-  
Provence, Marseille, Nice)

<https://logement.smerra.fr> (résidences  
à Aix-en-Provence, Gardanne, Avignon,  
Beausoleil, Grasse, Fréjus, Saint-Raphèl,

## EN SAVOIR PLUS SUR

### Info Jeunes Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur

Info Jeunes Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur est le réseau régional dédié à l'information et à l'accompagnement des jeunes. Nous offrons des ressources fiabilisées pour les accompagner dans leurs projets personnels, éducatifs et professionnels, en garantissant un accueil gratuit et anonyme pour les 11-30 ans.

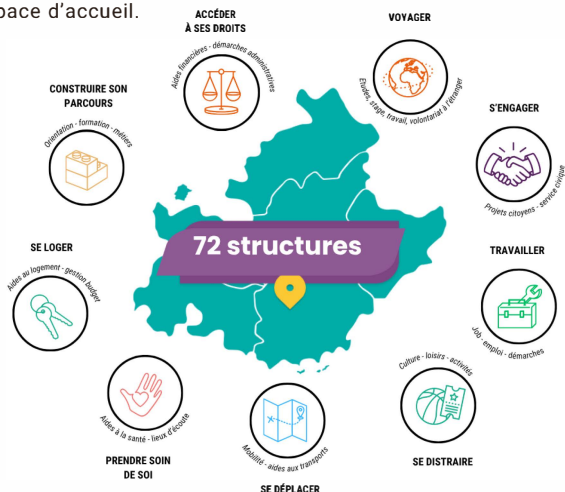
## LES SERVICES DE

### l'Information Jeunesse

- Accueillir et écouter
- Accompagner et donner des conseils adaptés
- Diriger vers les ressources et des partenaires locaux disponibles
- Encourager les jeunes à participer activement à leur avenir



Chaque structure Info Jeunes va à la rencontre jeunes et leur propose un espace d'accueil.



# Le guide Trouver un logement – Édition 2026 est une publication du réseau Info Jeunes

**Coordination :** Florence Devenne (CIDJ)

**Comité de rédaction :** Anne-Louise Martinat (CRIJ Nouvelle-Aquitaine), Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire), Amandine Touzet (CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes),

**Secrétariat de rédaction :** Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

**Réalisation graphique :** Anne-Cécile Bobin (CIDJ)

**Fabrication :** Aneta Vuillaume (CIDJ)

**Crédits photo de couverture :** WHstudio Leushin N - stock.adobe.com



Trouvez les coordonnées  
de la structure Info  
Jeunes la plus proche de  
chez vous.

## Version Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directrice de la publication : Florence Lecocq

Coordination/Rédaction : Siradjidina MOANACHE

Relecture, communication : Isabelle BOUACOU

Régie publicitaire : Pygma

Impression et façonnage : Pure Impression



**Info Jeunes Sud Provence-  
Alpes-Côte d'Azur**

96 La Canebière - 13001 Marseille



Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2026

## LES ÉDITIONS

### d'Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nous éditons chaque année plusieurs guides :

- **Trouver un job** : Informations et conseils sur la réglementation du travail, la recherche de jobs par secteurs, l'emploi à l'étranger ...
- **Guide de l'engagement** : Présentation des dispositifs pour s'engager, du bénévolat associatif aux multiples formes de volontariats en France ou à l'étranger, l'action citoyenne (dans son lycée, sa fac, son lieu de travail ou sa ville).
- **Guide Destination Europe** : Tous les dispositifs disponibles, des conseils pratiques pour réussir son départ, et des bons plans pour une expérience à l'étranger.
- **Guide des emmerdes** : Tous les conseils "anti-galère" : perte de papiers, vol de portable, galères financières, soucis avec son employeur ou son bailleur, difficultés à trouver un établissement de formation, harcèlement, problèmes de santé...
- **Trouver un logement** : Connaitre les aides au logement, les démarches à suivre, les contacts, adresses utiles et listes de résidences ou foyers en région, ...



Scannez le QR Code pour découvrir nos guides.



## NOUS CONTACTER



@infojeunesud



info@infojeunesudprovencealpescotedazur.fr



Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur  
96 la canebière  
13001 marseille



Label  
Information  
Jeunesse

*info* **Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
*Jeunes*  
EXPLORER LES POSSIBLES